

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 VALLEES

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLUi DE LA CC4V

Par arrêté du Président de la Communauté de Communes des 4 Vallées n°24/08 A en date du 8 avril 2024, une enquête publique est prescrite sur le projet de modification de droit commun du PLUi de la CC4V. La procédure de modification de droit commun du PLUi de la CC4V n'a pas été soumise à évaluation environnementale par décision en date du 29 mars 2024 de la MRAe.

L'enquête publique se déroulera pendant 33 jours, du jeudi 25 avril 2024 au lundi 27 mai 2024 inclus.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Michel LAFFAILLE comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier de modification de droit commun du PLUi de la CC4V, sont accessibles au public depuis le site internet de la Communauté de communes des 4 Vallées : <https://www.cc4v.fr/> onglet aménagement du territoire ; en version papier et sur poste informatique au siège de la CC4V et en mairie de Ferrières-en-Gâtinais, aux jours et horaires suivants :

COMMUNES	ADRESSES DES LIEUX D'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCES A L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	
			Dates	Heures
Ferrières-en-Gâtinais	Mairie, Cour de l'Abbaye, 45210 Ferrières-en-Gâtinais	Lundi : 14 h - 18 h Mardi : 9 h - 12 h 30 Mercredi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 17 h Jeudi : 9 h - 12 h 30 Vendredi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 17 h	Jeudi 25 avril 2024	9h à 12h
			Lundi 13 mai 2024	14h à 17h
			Lundi 27 mai 2024	14h à 17h
	CC4V, 4 Place Saint Macé	Du lundi au jeudi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 17 h Le vendredi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 16 h		

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par voie postale – toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Monsieur le commissaire enquêteur, Communauté de communes des 4 Vallées, Service urbanisme, 4 place Saint-Macé, 45210 Ferrières-en-Gâtinais ;
- Par voie électronique – les observations et propositions pourront être déposées par courriel à l'adresse suivante : urbanisme.plui@cc4v.fr
- Par écrit – aux horaires d'ouverture au public de chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Les observations et propositions pourront être consignées directement dans les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur ;
- Par écrit et par oral – auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences, telles que précisées ci-dessus.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Communauté de communes des 4 Vallées, Service urbanisme, 4 Place Saint-Macé – 45210 Ferrières-en-Gâtinais. Des informations supplémentaires sur le dossier soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du service urbanisme (tél : 02 38 26 02 70 ; courriel : urbanisme.plui@cc4v.fr). Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Communauté de communes des Quatre Vallées, ainsi qu'à la Préfecture du Loiret, et dans les communes membres de la CC4V, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à date de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an à l'adresse suivante : <https://www.cc4v.fr/>.

A l'issue de l'enquête publique, pourra être décidé l'approbation ou le refus de la modification de droit commun du PLUi de la CC4V. Cette décision sera formalisée par une délibération du Conseil communautaire.